



BONNE ET HEUREUSE ANNEE



La Gazette

Le mot du maire

Chers concitoyens,

En cette période de fêtes et en guise d'amuse bouches, c'est installé à la table de la salle à manger que j'entreprends de rédiger ce petit édito.

La recette pour faire une bonne gazette est connue : des nouvelles fraîches, de saison et de qualité en quantités suffisantes présentées dans une mise en page parfaitement illustrée.

N'est-ce pas ici le cas ? Qu'on en juge :

Consistante, car nourrie des contributions ordonnées de nombreux intervenants/fournisseurs, que je remercie et félicite vivement, cette gazette, reflet de la richesse de la vie communale, se veut avant tout un organe de communication et d'information.

Au menu et au choix, vous trouverez successivement dans la présente des articles riches, documentés et très intéressants, donc copieux et savoureux, sur l'évolution des différents chantiers ouverts récemment : restauration des peintures murales de l'église, recensement des concessions et tombes du cimetière, classement des archives, compte rendu des conseils relatant diverses préoccupations (zéro phyto, accessibilité des locaux aux handicapés, affaire Lory etc., des articles relatant la

vie de nos indispensables et précieuses associations et pour le dessert ceux concernant nos petits écoliers.

A la lecture des articles, vous vous apercevrez que votre concours et votre participation sont souvent sollicités (on vous demande de mettre la main à la pâte). Vos réponses en nombre justifieront de l'utilité de cette gazette, témoigneront de l'intérêt que vous portez à l'animation de notre commune, renforceront notre détermination à en assurer la survie.

De cette gazette ne faites qu'une bouchée ! Qu'elle alimente votre réflexion pour l'année nouvelle. Tels seront mes premiers souhaits. J'y joindrais ceux de **réussite**, de **santé** et de **bonheur**.

BONNE ANNEE A VOUS TOUS

**VOUS TOUS QUI ETES CORDIALEMENT
INVITES A LA CEREMONIE DES VŒUX
DE LA MUNICIPALITE**

LE DIMANCHE 17 JANVIER A 11H

A la salle polyvalente

Christian PAQUIGNON

PROJET DE RESTAURATION DES PEINTURES DE L'ÉGLISE

Depuis presque 2 années, a été développé discrètement mais obstinément, un projet relatif à la préservation et restauration du plus important patrimoine historique de notre commune. L'espoir, de voir aboutir cette idée, vient de se concrétiser par la confirmation d'une importante subvention octroyée par l'Etat à travers du Conseil Départemental, grâce à son Président et son département culturel. On peut donc maintenant en parler. Depuis une vingtaine d'années, on a vu naître un élan de préoccupation pour la préservation du



patrimoine religieux ; en effet, beaucoup de très vieux édifices en France et plusieurs églises de notre région ont pu être sauvées du délabrement et de l'irréparable dégât des ans comme les chapelles ou Eglises de Prissac, Nohant, Lourouer St Laurent, Vic, St Chartier, Lys St Georges, Briantes, Arthon. Pourquoi s'intéresser à la défense de notre patrimoine ? L'Eglise est le plus ancien édifice existant de notre commune ; elle est notre témoin

des années écoulées ; elle est une borne marquant le passé, les moments douloureux traversés par nos familles comme aussi la célébration d'évènements joyeux ; combien de fois les cloches ont elles sonné pour marquer la vie de notre commune, celle de nos familles et bien sûr l'histoire de la patrie. L'Eglise est au centre géographique du bourg, elle est aussi le gardien de notre mémoire. Chaque justificatif cité, mérite à lui seul l'intérêt porté par ce projet. Il faut rappeler que notre Eglise St Pierre, dans son état actuel, date du XII^{ème} siècle ; elle fût entièrement redessinée sous le 3^{ème} Empire et l'architecte castelroussin Louis Dauvergne projeta, sur le côté Nord, une grande nef permettant d'offrir plus de places aux fidèles pour assister aux offices. C'est à cette époque que les peintures ont été réalisées ; cet aménagement de l'Eglise permit aussi de réparer les dégâts importants provoqués par un incendie qui avait détruit la charpente de la voute. Cette époque représente aussi le transfert du vieux cimetière à son emplacement actuel comme aussi l'installation de la salle de



réunion paroissiale devenue plus tard salle polyvalente. La communauté avait à l'époque le souci d'offrir un outil de célébration du culte répondant à une population plus importante que celle d'aujourd'hui. Par contre si l'édifice de l'Eglise a bien résisté aux dégâts des ans, l'intérieur de celui-ci a souffert notamment à cause de remontées d'humidité provoquant l'apparition de salpêtre sur les murs avec pour conséquence la détérioration ponctuelle des peintures murales réalisées par le peintre Raphael Bodin dans les années 1870-1875. Ces dégradations sont visibles notamment sur les chapelles Est et Ouest. Il convenait donc d'agir pour ne pas encourir une

dégradation totale ; il fallait profiter de la sensibilité actuelle des pouvoirs publics pour la sauvegarde de notre patrimoine berrichon.

Cela a donc été l'élément directeur du projet : sauver les peintures de l'Eglise profitant d'une tendance publique actuelle à sauvegarder le patrimoine architectural. Divers contacts ont été entrepris avec des architectes d'abord, puis avec plusieurs corps de métier et maitres-d'œuvre spécialisés en restauration ; un projet a été monté ; il a permis ainsi de nous assurer la prestation d'un des plus compétents ateliers de restauration du patrimoine à l'échelle nationale ; elle devrait être opérationnelle à Tranzault au milieu de cette année et sera épaulée par les services d'architecture, urbanisme et environnement du Conseil Départemental. Le processus de restauration consistera d'abord à assainir les murs de l'édifice par quelques



travaux extérieurs –gouttières, abords externes du bâtiment- permettant aux pierres et enduits de chasser l'humidité rémanente en respirant mieux, éliminant ainsi les tendances à altération des enduits sous les peintures existantes ; ensuite la restauration des peintures, réalisée sur des enduits sains en retouchant les motifs dans leurs coloris originels avec des produits spécifiques, répondant à un cahier des charges très précis, permettra d'obtenir une garantie de pérennité de ceux-ci. Il ne s'agit donc pas de repeindre des dessins, mais bien de reprendre les contours d'origine des motifs, après l'application d'enduits spéciaux pour, ensuite, retoucher les couleurs avec les techniques séculaires

italiennes de la fresque. Après la réalisation de cet ouvrage, sera installé un système de ventilation local pour éviter toute condensation et nouvelle dégradation des peintures. Le début de ces travaux serait donc prévu pour cette année. Il dépendra de la conclusion du projet financier dont nous vous indiquons les contours maintenant définis : Le montant du projet se chiffre à 75 000 Euros ; Le Conseil Départemental nous en a assuré la valeur de 38 100 Euros, la Fondation du Patrimoine organisera avec la Commune un appel à mécénat populaire ou souscription municipale pour obtenir une ligne de ressources d'ordre privé d'un minimum de 5 700 euros ; cette étape atteinte, permettra ensuite de déclencher une 2^{ème} subvention de la Fondation, celle-ci d'ordre public, à travers de fonds provenant de la Région ; les aides obtenues du Conseil Départemental et de la Fondation du Patrimoine doivent nous permettre d'obtenir un total de 80% du montant des travaux, restant à la commune à prendre en charge le solde d'environ 15 000 Euros qui seront amortis sur plusieurs années. A cet effet, dès le début de l'année 2016, chaque foyer tranzaltien recevra une documentation explicative et un appel aux dons donnant droit à des avantages fiscaux. C'est donc la participation de tous, qui permettra la réalisation de notre grand projet communal. Enfin, la restauration de notre Eglise devra nous amener des visiteurs et à ce propos, il convient d'indiquer que dans quelques semaines, à l'exception de la sacristie, l'Eglise sera ouverte aux visites libres durant la journée, comme c'est le cas dans pratiquement toutes les Eglises de France. Ceci permettra non seulement la découverte de ce patrimoine culturel mais aussi le recueillement des fidèles, indépendamment des horaires de culte. Il est à signaler que le dossier de restauration se trouve à la Mairie pour être lu par les intéressés.



LE CIMETIERE DE TRANZAULT

- **Un peu d'histoire :**

Le cimetière de l'Eglise se trouvait originellement devant l'Eglise – coté Nord - sur la pelouse située devant le porche principal. En fin du XIX siècle, on peut penser que le cimetière avait, à l'époque, été agrandi aux espaces libres situés autour du bâtiment de l'Eglise, puisque des ossements ont été retrouvés sur le côté Ouest de l'actuelle sacristie. C'est en 1866, que le Maire de la Commune, étant donné la saturation du vieux cimetière décida avec l'accord de son conseil municipal, de développer le projet de construction d'un nouveau cimetière et entrepris une enquête publique. C'est en 1871 que la parcelle des Grands Patureaux fut achetée et que les premiers plans ont alors, été élaborés. En 1875, la translation définitive du cimetière a été votée puis la construction du mur de 428 m a été entreprise ; les ossements du vieux cimetière ont alors été rassemblés et disposés dans l'ossuaire situé au caveau A 302. C'est en 1880 que la première concession a été vendue avec le caveau correspondant, érigé à l'emplacement actuel du B 122. A noter qu'il n'existe aucun document en Mairie ou aux Archives Départementales concernant les décès et inhumations survenus avant la construction du nouveau cimetière. On sait toutefois qu'entre 1843 et 1853, 143 décès avaient été constatés dans la Commune ; on peut donc imaginer pourquoi il fallait construire un 2^{ème} cimetière.

- **Aujourd'hui :**

Des éléments de gestion doivent être mis en place par la Mairie, remplissant la réglementation et permettant de disposer à tout moment des éléments nécessaires au contrôle des différentes activités funéraires. **L'organisation du cimetière** doit donc s'appuyer sur une bonne connaissance de son aménagement et de son règlement intérieur **facilitant la gestion des concessions et le suivi des opérations funéraires.**

Il reste quelques concessions disponibles, mais dans les années à venir, il faudra envisager un agrandissement : Notre Commune en a-t-elle les moyens ? Toutes les sépultures sont-elles entretenues ? Pour les sépultures dont les durées sont renouvelables : sont-elles à jour ? Voilà des pistes que nous avons explorées. Nous avons aussi reçu des **demandes pour des espaces cinéraires.**

C'est ainsi que le **jardin du souvenir a été réalisé** et bientôt un colombarium prendra place à côté de celui-ci. **La liste des concessions, le plan, ainsi que le règlement du cimetière sont affichés** à l'entrée principale. Nous avons aussi rebitué l'accès principal : nous restons conscients que l'accès à cette entrée peut être compliqué pour certaines personnes, c'est pour cela que nous vous rappelons qu'il existe un autre **portail au fond du cimetière**, plus accessible.

- **L'aménagement du cimetière**

La Commune a **dressé un état des lieux** précisant la contenance du cimetière : les allées et les tombes numérotées. Nous avons tenu compte du chiffre de la population, de la surface totale du terrain, du nombre de décès survenus annuellement pendant les cinq dernières années et du nombre pressenti des demandes de concessions. A cet effet, il convient de rappeler que l'inhumation dans le cimetière communal est due aux personnes décédées sur la Commune, aux habitants de la Commune et aux personnes possédant une concession sur la Commune.

- **Le règlement**

Le règlement du cimetière garantira la neutralité des lieux : l'organisation du cimetière ne doit pas faire preuve de mesures discriminatoires, ni tenir compte des croyances religieuses ou politiques des défunts ou de leur famille.

- **Le registre**

Etat actuel des documents nécrologiques : Un travail d'archives a donc été réalisé pour regrouper les informations existantes d'une part sur les actes officiels des concessions et inhumations et sur l'unique Plan du cimetière, pièce précieuse réalisée par l'équipe municipale en poste en 1990. Cette documentation actuelle est le **REGISTRE DES CONCESSIONS ET INHUMATIONS DU CIMETIERE DE TRANZAULT 2015**, pour lequel nous avons eu la préoccupation de produire un document unique regroupant d'abord un nouveau Plan actualisé et précis ainsi qu'un recensement permettant d'obtenir avec le nom de la famille concernée, la chronologie des événements concernant le caveau depuis le détail de l'achat de la concession jusqu'aux défunts qui y ont été inhumés. Ce document unique se trouve à la disposition de tous en Mairie, il contient jusqu'à la photographie du caveau permettant de visualiser les tombes sans nécessité de se rendre au cimetière. Pour ce faire, en quelques minutes, la secrétaire de Mairie, à partir ou bien du nom de famille, ou bien du N° du caveau, ou bien du N° de la concession, pourra à l'aide d'une recherche informatique immédiate donner les informations nécessaires à la localisation de l'historique de la concession.

Il est à noter que par manque de quelques documents, dû le plus souvent à l'ancienneté et perte ou à l'absence d'actes officiels, plusieurs concessions ou caveaux ont des informations incomplètes. C'est pour ce motif que certaines tombes à l'occasion de la Toussaint, ont reçu un «Avis d'alerte», demandant la collaboration de tous pour l'obtention d'informations manquantes au recensement.

- **Les opérations funéraires : Les autorisations**

Le Maire est chargé d'autoriser la plupart des opérations funéraires. Elles sont conservées dans les archives de la Mairie et **consignées sur le registre** afin de connaître avec précision l'identité des personnes inhumées.

Les autorisations du Maire sont exigées notamment pour les transports de corps avant ou après la mise en bière, l'inhumation, l'exhumation, les réductions de corps ou réunion d'ossements, ainsi que pour le dépôt provisoire dans un caveau, l'incinération, la crémation, l'embaumement, etc... Une attention toute particulière doit être accordée aux : autorisations d'inhumer et d'exhumer, ainsi qu'aux réductions de corps, pour permettre la bonne gestion du cimetière.

Il est également à noter que **l'urne remise à toute personne** qui a qualité pour pourvoir aux funérailles peut être **déposée dans une sépulture** seulement **après autorisation délivrée par le Maire** du lieu du dépôt.

- **RAPPEL**

Les atteintes au respect dû aux morts font l'objet de sanctions pénales qui peuvent trouver à s'appliquer, en cas de non-respect de la législation funéraire.

La commission « Cimetière ».

PREVENTION ET SECOURS

Une initiation à l'utilisation du DAE (défibrillateur automatisé externe) installé comme chacun sait à l'entrée de la salle polyvalente a eu lieu le 10 juillet 2015.

Dans le prolongement de celle-ci et suite à la demande de quelques-uns ce jour-là : une *formation aux premiers secours* aura lieu dans cette même salle au cours de l'année 2016 (début mars) et sera animée par Pascal CLAUSTRAT moniteur formateur de secourisme et pompier à NEUVY- SAINT-SEPULCHRE.

Elle s'adresse à chacun d'entre nous mais aussi aux Associations de la Commune (qui sont invitées à la proposer à un de leurs membres).

Elle permet de connaître les bons réflexes en cas d'urgence et de maîtriser les gestes qui sauvent face à un ami, un membre de notre famille ou toute personne en danger lors d'un rassemblement, d'une fête, sur la route ou tout simplement à la maison.

Elle dure environ 7 à 8 heures à répartir en 2 ou 3 séances, en soirée ou les samedis matin, selon les disponibilités de chacun et du formateur.

Le groupe sera constitué d'une vingtaine de personnes maximum (au-delà il faudra envisager un 2eme groupe).

Le prix de la formation est d'environ 70 euros par personne.

Pour certains d'entre nous, se renseigner auprès de son comité d'entreprise pour une éventuelle participation, pour d'autres la commune par le biais de la commission communale d'action sociale envisage une participation financière à définir lors de la prochaine réunion.

**Les renseignements et inscriptions se feront jusqu'au 15 février 2016
auprès de la Mairie au 02.54.30.81.05
et/ou auprès de Chantal HIBERT au 02.54.30.94.55**



Vie municipale

Cérémonie du 11 novembre 2015



La cérémonie du 11 novembre dernier s'est tenue en présence des enfants de l'école qui pour l'occasion avaient appris l'hymne National « La Marseillaise ».

La municipalité tient à remercier vivement le corps enseignant pour cette initiative ainsi que les parents des enfants pour leur participation à cette cérémonie.



Conseil du 26 mai 2015

Sont prises les décisions suivantes :

- ❖ d'acquérir la partie non constructible de la parcelle de terrain A 1394 cédée par M. Plisson. Elle contribuera à la création d'un chemin de promenade dans un secteur à valoriser.
- ❖ de participer au dispositif de solidarité à l'insertion (Fonds d'Aide aux Jeunes) à hauteur de 0,70€ par jeune de 18 à 25 ans.

Conseil du 1^{er} juillet 2015

- ❖ Affaire LORY : Le conciliateur de justice est contacté
- ❖ Cimetière : M. Philippe AMEYE expose l'état d'avancement des travaux de recensement et localisation des tombes qu'il est en train d'effectuer
- ❖ Archives : une première réunion de classement est programmée le samedi 12 septembre.

Conseil du 12 septembre 2015

- ❖ Un emprunt d'un montant de 35.000 € (taux : 1,58 %, durée 10 ans) sera contracté auprès de la Caisse d'Epargne. Il permettra entre autre de financer les importants travaux de voirie au programme 2015

Conseil du 30 septembre 2015

- ❖ Ad'AP : Le Conseil approuve à l'unanimité l'agenda des travaux d'accessibilité des bâtiments recevant du public. Ils s'étaleront sur trois années
- ❖ Engagement « Zéro pesticide ». La commune s'engage dans le processus dès cette année. Une commission comprenant les employés communaux, des membres du conseil et tous les volontaires, sera constituée prochainement.
- ❖ F A R : suite au redécoupage cantonal, les modalités d'attribution du Fond d'Aménagement Rural sont modifiées. La proposition de subvention annuelle qui en résulterait serait diminuée d'un tiers. La remarque en ayant été faite au Président du Conseil Départemental, ce dernier envisage un réexamen des critères retenus.
- ❖ RPI : Le compte rendu fait par Philippe Viaud d'une réunion présidée par l'Inspecteur d'académie laisse entrevoir la nécessité d'un réexamen de l'organisation actuelle des RPI Lys/Tranzault/Sarzac, Mers/Montipouret et Jeu les bois.
- ❖ Affaire Lory : En vue d'une saisie du tribunal de Limoges, décision est prise de contacter l'assistance juridique de notre assurance.

Conseil du 10 novembre 2015

- ❖ Tarifs communaux : Au cimetière, les tarifs des concessions sont modifiés comme suit (en €/ m2) :
 - Moins de dix ans : 30€ - Trentenaire: 40€ - Cinquantenaire : 50€
- ❖ Adhésion à la fondation du patrimoine. Cette adhésion est nécessaire pour prétendre obtenir une aide financière à l'occasion de la réfection des peintures murales de l'église. Son montant est de 50€.
- ❖ Dissolution du CCAS. Conformément à la loi « Notre » du 7 août 2015, le Conseil se prononce pour la dissolution du CCAS. Lequel est remplacé par une commission communale d'action sociale dont la mission et la composition restent inchangées.
- ❖ Les voies créées au « clos des potirons » et au « clos des coudriers » sont intégrées dans la voirie communale.
- ❖ Le principe de la mise en place d'une session de formation à la *prévention aux premiers secours* est adopté.

Conseil du 5 décembre 2015

- ❖ Recensement : Par arrêté de ce jour, M. LURET Francis, est recruté comme agent recenseur. Il exercera ses fonctions- visite de chaque foyer- à compter du 21 janvier.
- ❖ Syndicat d'aménagement du bassin de la Bouzanne : Avant d'en adopter les nouveaux statuts, le Conseil souhaite que lui soit fourni des renseignements complémentaires (simulation financière, caractérisation des plans d'eau, etc...)
- ❖ Accessibilité : le montant des travaux à réaliser s'élèverait, selon le diagnostic formulé par la SOCOTEC à 29.600 €. Des propositions d'aménagement moins onéreuses sont envisagées

Dimanche 15 novembre 2015

Cette année le centre communal d'action sociale a offert un repas aux personnes de 70 ans et + dans notre salle des fêtes.

LE DISCOURS

Le soleil est de la partie mais le cœur est gros à cause des attentats de l'avant-veille à PARIS. Les tables sont dressées aux couleurs d'automne et la journée commence avec le discours du président. Ce dernier justifie le retour du repas à la place d'un goûter, car une partie du budget ayant été utilisé pour satisfaire d'autres catégories de population le solde permet aujourd'hui d'offrir un déjeuner. Puis il annonce la dissolution du CCAS dans le cadre de la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui devient ainsi une commission communale d'action sociale.



LE MENU

Chaque convive s'attable pour déguster le repas préparé par JB du restaurant le *Berrichon* à NEUVY SAINT SEPULCHRE :



Feuilleté de st jacques
à la fondue de poireaux

Salmis de pintade avec gratin de
pommes de terre et flan aux
champignons

Salade
Fromages
Omelette norvégienne



L'ANIMATION

Après le repas quelques personnes du village se joignent à l'assemblée et une troupe bénévole de CLUIS nous interprète des textes et chansons de PARIS sous l'occupation. Merci et bravo à eux.



LES DOYENNES

Yvette et Marie les doyennes de l'assemblée chantent pour notre plus grand plaisir.

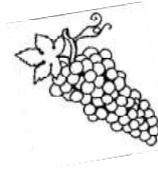
L'HOMMAGE

Une minute de silence en hommage aux victimes des attentats a clos cette journée.

A l'année prochaine !

Manifestations à venir

St Vincent, St Blaise le 23 janvier 2016 A Tranzault



La célébration débutera à 18h00 à l'église de Tranzault
et sera suivie de la procession accompagnée des vieillards.

Les festivités seront poursuivies vers 19h30 à la salle polyvalente où se tiendront le vin d'honneur et la
distribution des pains bénis.

Un dîner dansant clôturera la fête à partir de 21h00

Au menu :

Duo de terrines de gibiers et confiture d'oignons
Sauté de coq à la forestière
Duo de fromages et salade
Poêlée de poires aux épices et glace vanille

Prix de la carte comprenant un pain béni et le repas dansant : 20 €

Repas enfant (jusqu'à 12 ans) : 10 €

Réservations au 02.54.30.90.79 (avant le 18 janvier 2016)

Venez nombreux



Comité des fêtes

SAINTE GENEVIEVE

Samedi 9 janvier - Concours de belote (salle des fêtes) - Inscriptions à partir de 20 h

Dimanche 10 Janvier - A partir de 15 h 30 - THÉ DANSANT animé par orchestre musette -
Entrée Gratuite - Galette des rois

LES BRANDONS (Le Chassin)

Samedi 13 février - Soirée Entrecôte - Inscriptions auprès des membres du comité

Dimanche 14 février - Début des festivités vers 16 h - Jules Michaud et les causeux
berrichons - Entrée Gratuite - vers 20 h Grand feu de joie et feu d'artifice - Pot au feu -
DANSANT animé par Étienne Denormandie - Bal en soirée animé par Étienne Denormandie
**Pour la confection des fagots et du feu de joie, merci de prendre contact avec les membres
du comité des fêtes**

Dimanche 3 Juillet 2016 - Grande brocante de St Pierre – Mise en place et inscriptions à
partir de 7 h 00 sur la place de l'église

Dimanche 10 juillet 2016 - LA BOULZATIENNE - Inscription 14 h30 - Venez nombreux !

CONTACT : Sébastien CHONE : 06 70 80 75 81 ou Bernard FOUGEROUX : 06 73 30 00 03

À l'école du sport

C'est sportivement que les élèves du RPI Tranzault-Sarzay-Lys Saint Georges ont débuté cette nouvelle année scolaire. En effet, ils ont suivi avec attention la coupe du monde de rugby 2015 qui a eu lieu en Angleterre. A travers cet événement sportif, les enfants ont pu travailler plusieurs disciplines telles que la lecture, les mathématiques, ou encore la géographie. Et surtout, en éducation physique et sportive, les élèves bénéficieront prochainement d'un « cycle rugby » animé par un intervenant qualifié.

S'enrichir à travers la pratique de nouvelles activités physiques et sportives est un axe prioritaire de notre nouveau projet d'école. La pratique



sportive contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Grâce à ce projet, les élèves pourront aussi vivre les valeurs du sport : le respect de l'autre et des règles du jeu, la solidarité, le goût de l'effort et la prise d'initiatives. Le sport, en donnant sens au « vivre ensemble » permet aussi l'apprentissage de valeurs citoyennes.

Alors, suivons l'exemple de nos petits écoliers et faisons ensemble de 2016 une année de respect et de partage.

Bonne année 2016

À bientôt !

L'équipe pédagogique

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

*« ...En septembre saporisti,
Les vacances sont finies
Pour les grands et les petits
Qui peint, qui coupe et qui colle ?
Qui danse la farandole ?
Qui chante ré mi fa sol ?... »*

*"En septembre" Christian
MERVEILLE*

Cette année, nous partons pour un grand voyage autour de notre planète,
que nous surnomons *"la planète bleue"*.
Mais avant de partir, ayant peur que certains n'oublient la présence de notre école à Tranzault,
les enfants de Sarzay ont réalisé la maquette d'un panneau de signalisation.



Dans les mois à venir, vous pourrez contempler sur l'un des principaux axes de Tranzault : la
D19 (*route d'Ardentes à Aigurande*), cette œuvre d'art qui vous permettra de lever le pied de
l'accélérateur ...



PREMIERE ESCALE : L'AFRIQUE

De notre escapade, nous sommes revenus les sacs remplis de chefs-d'œuvre artisanaux, jeux et recettes...

PRALINES AFRICAINES

Je vous propose la recette de cette douceur !
Vous savez, ces merveilleuses arachides caramélisées qui sentent incroyablement bon !

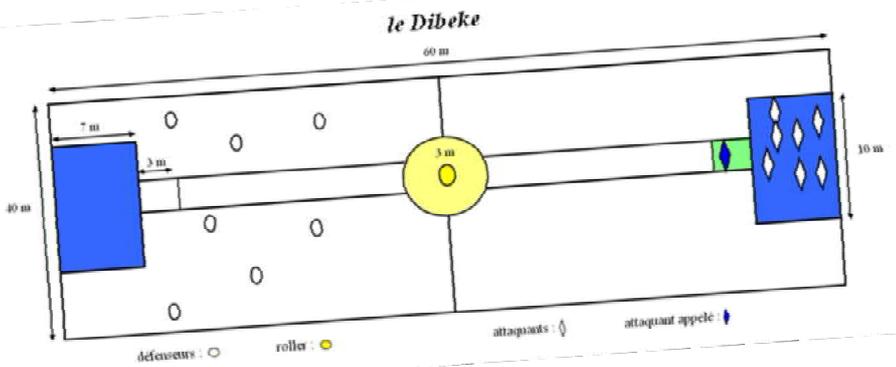
Ingrédients :

- 2 verres de cacahuètes crues non salées avec leur peau
- 1 verre d'eau
- 1 verre de sucre
- 4 sachets de sucre vanillé



Préparation :

- mettre dans une casserole en inox le sucre, l'eau
- porter à l'ébullition
- ajouter les arachides
- bien mélanger pour répartir le sucre sur
- cuire à feu doux jusqu'à ce que toute l'eau se soit évaporée (entre 45 et 60 minutes)
- le sucre va cristalliser et le mélange sabler
- ajouter alors le sucre vanillé
- avec une spatule en bois remuer sans arrêt, pour bien les croûter les arachides
- continuer à chauffer ce mélange jusqu'à ce que le sucre, commence à caraméliser autour des arachides (20 à 30 minutes)
- lorsque les arachides sont bien caramélisées, les déposer sur une feuille de papier sulfurisé
- dès qu'elles ont légèrement refroidies, les séparer les unes des autres
- attendre qu'elles soient complètement froides pour les conserver dans une boîte hermétique



...mais surtout ce conte qui illuminera vos fêtes de fin d'année :

« Il était une fois, dans la savane africaine, un jeune guerrier de la tribu Maadaï qui s'appelait Kirikou, il n'aimait pas que sa tribu fabrique des pièges pour capturer des animaux.

Un jour, Kirikou décida de suivre ses compagnons pour savoir où se trouvaient ces pièges.

Ils étaient en train de creuser un trou très grand et profond, qu'ils recouvraient de branchages, pour le cacher.

Le jeune guerrier attendit que les chasseurs partent, pour enlever les branches et remettre le maximum de terres dans le trou.

Très fatigué, il rentra chez lui, mais en chemin, il entendit des cris. Le jeune garçon se dirigea vers eux et reconnut bientôt les barrissements d'un éléphant.

Kirikou ressentant sa détresse, décida d'aller le sauver.

Afin de le calmer, Kirikou commença à lui parler. Mais quelle fut sa surprise d'entendre l'éléphant lui répondre. Il pouvait communiquer avec les animaux.

N'étant pas assez fort pour sortir son ami du trou, il partit chercher de l'aide.

Au loin, Kirikou aperçut un groupe de girafes, il s'empessa d'aller leur demander assistance. Cela lui était facile avec son nouveau pouvoir. Il demanda à celle qui avait le plus long cou, de se pencher au-dessus du trou. L'éléphant enroula sa trompe autour du cou de la girafe et put sortir du piège.

Depuis ce jour, les girafes et les éléphants naviguent dans la savane, les uns à côté des autres. Quant à Kirikou, il passe sa vie à aider les animaux. »

"...Il faut que chacun mette ses dons, ses compétences au service de tous dans un esprit fraternel..."

les enfants de Tranzault



Bonne Année et Joyeux Noël !

Vie associative et sportive



FOOTBALL CLUB DE TRANZAUTL



Les équipes de BVN se composent de : 2 équipes U7, 1 équipe U9, 1 équipe U11, 1 équipe U11 fille, 1 équipe U13G, 1 équipe U13F, 1 équipe U15 G, 1 équipe U15 F, 1 équipe U19, 2 équipes U18, 1 équipe senior fille et 2 équipes seniors garçons

BVN vous souhaite une BONNE ANNEE 2016

Amis sportifs bonjour,

Comme vous en avez entendu parler, le foot sur notre canton a beaucoup bouger pendant l'été. La création de ce livret va vous permettre de comprendre le pourquoi de ce changement, et de tout savoir sur votre nouveau club.

En quelques mots, nous allons vous présenter ce nouveau club BVN (Bouzanne Vallée Noire) Celui-ci est né d'une fusion des clubs de Neuvy Saint Sépulchre et de Tranzault, 2 clubs seniors, et de BVN 36, club-école de foot du canton rassemblant tous les enfants de 5 à 18 ans (150 licenciés)

L'école de foot existant depuis maintenant 7ans les premiers jeunes ont 18ans, et devaient quitter leur club de toujours pour intégrer une équipe senior du canton, et donc se séparer alors qu'ils jouaient tous ensemble depuis des années.

Leur souhait à tous est de continuer à jouer ensemble. Ils nous fallait donc créer une structure adaptée. La solution qui nous a paru la plus judicieuse était donc la fusion avec les clubs seniors du canton. La demande fut donc de proposer aux clubs seniors de fusionner tous ensemble pour créer un grand club cantonal regroupant toutes les catégories d'âge.

Seul Neuvy et Tranzault ont souhaité le rapprochement avec l'école de foot.

Aujourd'hui BVN compte plus de 200 licenciés dans toutes les catégories d'âge, masculin et féminin.

Nous souhaitons maintenant que ce club grandisse et propose à tous ses licenciés, quel que soit leur niveau, de jouer au foot dans leur catégorie d'âge. Il est important pour nous dirigeants, d'en faire un club convivial, un club où il fait bon vivre. En plus d'y respecter les règles du sport collectif, d'y apprendre à respecter l'autre et les règles de vie en collectivité.

Le sport c'est aussi la vie, le club souhaite apporter à tous ses joueurs une aide, si besoin dans l'avant ou l'après football. Pourquoi pas une aide aux devoirs pour les plus petits (elle pourrait avoir lieu avant ou après les entraînements; qu'en pensez-vous?). Mais peut-être aussi pour les plus grands, une aide dans la recherche d'un emploi, grâce à tous nos partenaires et sponsors, avec qui nous entretenons des liens très étroits.

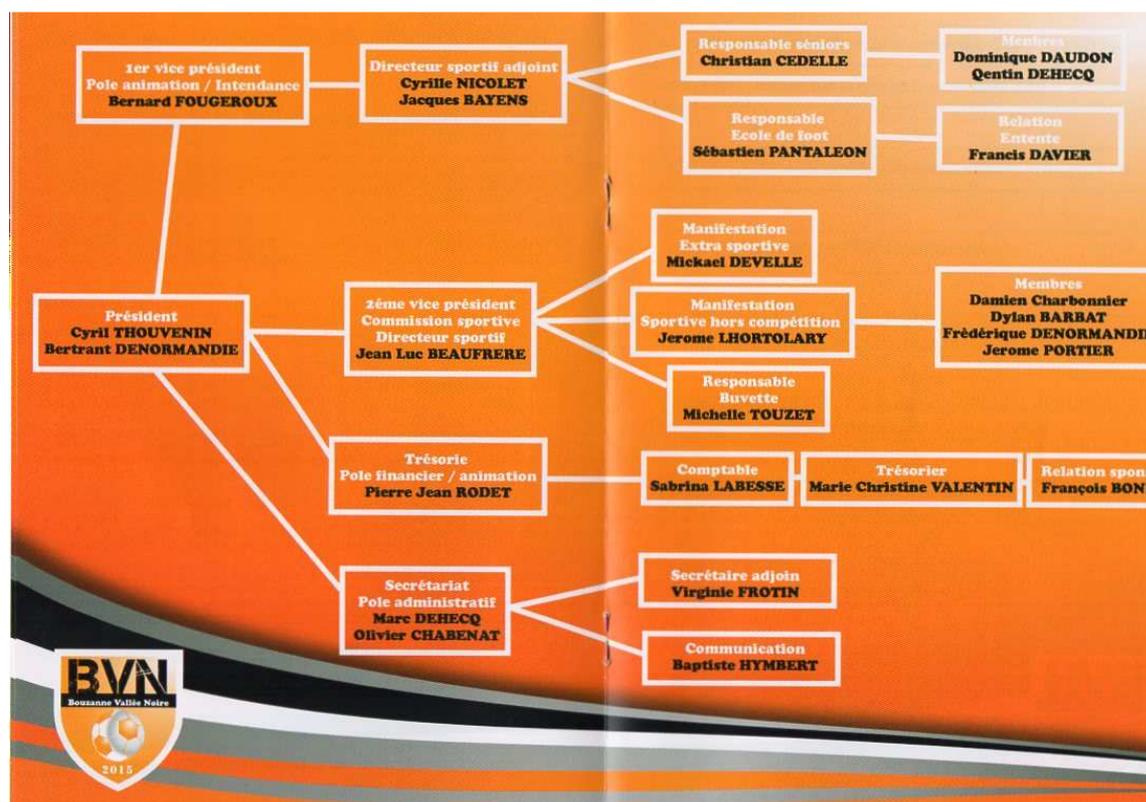
Dans tous les cas, pour être bien dans son sport il faut être bien dans sa vie. Nous ferons donc tout notre possible pour apporter aux petits comme aux grands le maximum d'attention.

Vous trouverez aussi dans ces quelques pages la liste de tous les bénévoles qui travaillent pour ce club, chacun selon ses moyens ou ses possibilités (des places sont encore disponibles!!!)

A noter également toutes les manifestations que nous organisons pour subvenir financièrement à la bonne marche du club. Y participer c'est nous encourager

Amitiés sportives à tous.

Le bureau





L'association compte 41 adhérents sur les deux Communes TRANZAULT et LYS-SAINT-GEORGES.

L'assemblée générale aura lieu le :

*Dimanche 10 avril 2016 à 10 h 30
Salle polyvalente de TRANZAULT*

L'effectif de la **gymnastique** est en hausse pour l'année 2015-2016 : 20 participants plus 1 enfant. Cela fait longtemps que nous n'avions pas vu ça ! Cela remonte le moral des troupes... Il est toujours possible de venir nous rejoindre les **jeudis de 18 h 30 à 19 h 30 à Tranzault**. La cotisation sera au prorata des mois de participation (7,00 € par mois). La carte d'adhérent FAMILLES RURALES est obligatoire : 23 € prise à l'association locale ou pas.

Le **club de l'amitié** par contre est en baisse. Malheureusement il n'y a pas de renouvellement des effectifs. Nous vous attendons le 2^{ème} jeudi de chaque mois. Prochaine réunion le **jeudi 14 janvier** pour partager la galette des rois avec les enfants du RPI. **Tout le monde est invité adhérent ou non.**

Maintien à domicile :

9 personnes interviennent chez 14 personnes sur les deux communes.

En cas de besoin vous pouvez contacter le Bureau de Neuvy-Saint-Sepulchre au 02 54 30 82 17 ou me contacter (Jacqueline FRADET) au 02 54 30 91 65.

BONNE ANNEE A TOUS

Jacqueline FRADET

LA MAILLOCHE BERRICHONNE

Dix ans !

UN COUCOU DES MAILLOCHONS



Dix ans déjà que la MAILLOCHE BERRICHONNE a été créée à Tranzault.

Nous terminons cette dixième année après avoir encore bien travaillé sur des œuvres nouvelles qui ont fait l'objet d'expositions lors de la "RENCONTRE DES ARTS" à Mers-sur-Indre et "NEUVY A DU TALENT" à Neuvy-Saint-Sépulchre

Après la période de vacances, l'Association a repris ses activités dans la joie et le plaisir de manier la mailloche pour créer, toujours créer ! C'est le but !

Nous espérons que de nouveaux talents viendront nous rejoindre. Ils y seront bien accueillis le lundi de 20h à 22h dans l'atelier de Patrice Château à Condé (MONTIPOURET).

Une petite visite des Tranzaltiens pour faire la découverte de l'atelier sera toujours la bienvenue.



Photo : Patrice Château

L'Association et tous ses membres vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Jacqueline FLECHAIRE



CLUB CYCLISTE VTTTRANZAULT

Bonjour à tous

L'année 2015 a été pour le club une très belle année en termes de résultats et organisations et qui a fêté sa 10^{ème} année d'existence.

Le club fort de 60 licenciés (en augmentation régulière tous les ans) a obtenu de très bons résultats tout au long de la saison dans différentes disciplines « route/vtt/cyclo-cross ».

Quelques podiums et place d'honneur de nos coureurs.

Podiums au niveau national



En cyclo-cross Christophe Chicaud vient de terminer 2^{ème} du championnat de France de cyclo-cross masters.

Yannick Plantureux
3^{ème} au championnat de France
masters contre la montre sur route



Pour ma part en janvier j'ai terminé 4^{ème} du championnat du monde de cyclo-cross masters en suisse après avoir pris la 3^{ème} place du championnat de France

Podiums régionaux

« Le club de Tranzault est le seul club de l'Indre à avoir eu des coureurs sur les podiums route cette année chez les hommes ».

Alexis Gautron est champion régional en pass cyclisme D2, Yoan Moreau terminait 3^{ème}.

Jérémy Paul prenait la 2^{ème} place en pass cyclisme D1.



Sur le plan *départemental* il y a eu plusieurs victoires et de très nombreuses places d'honneur pour les différentes catégories de coureurs.



En terme d'organisations

L'année a été encore une fois bien remplie avec nos organisations traditionnelles comme l'épreuve de VTT pour les plus jeunes des écoles de vélo au Chassin.

Sur route Issoudun /Tranzault Le prix de Mers-sur-Indre



Et surtout **le Championnat de l'Avenir fin juin** qui a été une très belle journée et très belle réussite. Je profite de cette occasion pour remercier la municipalité, les bénévoles, habitants de la Commune qui nous ont aidés pour que cette journée soit une belle fête (beaucoup de monde dans le bourg ce jour-là).

Pour 2016, plusieurs jeunes sont venus nous rejoindre, ce qui est très encourageant pour l'avenir et pour ce qui est des organisations « celles traditionnelles » avec en plus une nouvelle course sur route en ligne qui s'appellera « LE TOUR DU VAL DE BOUZANNE le 17 avril » qui traversera les 12 communes de la communauté de communes.

Comme vous le voyez le Club Cycliste de Tranzault est un club très dynamique ou règne un excellent état d'esprit, je les remercie tous d'ailleurs pour cela, je suis heureux et fier d'en être le président. Tous les licenciés du club se joignent à moi pour vous souhaiter à tous une très bonne année 2016.

Le président Guy Brulon

PS : Pour les personnes intéressées à venir nous rejoindre, pour participer à la vie du club (réunions, manifestations, etc..) une carte de membre actif est à votre disposition au club pour une cotisation annuelle de 15 €uros

Renseignements : Guybrulon@orange.fr - Tél : 02 54 30 80 76 ou 06 84 17 31 71

Année 2015-2016		
Adhérent n°		
Nom :		
Prénom :		
L'Adhérent	Le Président	
		



CLUB INTERCOMMUNAL D'INFORMATIQUE



Lors de cette seconde partie de l'année, l'univers du numérique a bien entendu encore évolué et nous avons tous été surpris par cette première :
Microsoft met pour les détenteurs d'un Windows 7 ou 8, à disposition une migration gratuite vers son tout nouveau Système d'Exploitation : Windows 10

Ce dernier rencontre un succès pharaonique depuis son lancement, le 29 juillet, des centaines de millions de PC ont déjà migré.

Dès sa publication, des experts se sont amusés à surveiller le trafic Internet de postes équipés du nouveau logiciel. Et là, surprise à nouveau : de grandes quantités de données sont envoyées aux serveurs de Microsoft, en permanence ...

(à lire cet article de NEXT IMPACT, " Windows 10 : tout ce qu'il faut savoir"

<http://www.nextinpact.com/news/95809-windows-10-notre-grand-recap-a-deux-semaines-lancement.htm>)

La récupération d'informations n'est pas l'apanage de Microsoft, Google par exemple, le confirme dans ses règles de confidentialité :



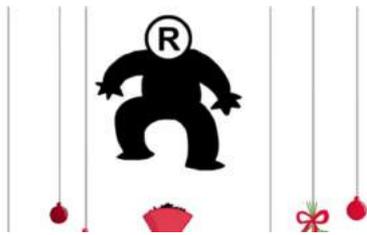
Rappel concernant les règles de confidentialité de Google

JE LES LIRAI PLUS TARD

CONSULTER MAINTENANT

« Les données que nous traitons lorsque vous utilisez les services Google permettent à nos services de proposer des contenus plus utiles et personnalisés, tels que des résultats de recherche plus pertinents, des annonces correspondant à vos centres d'intérêt, de renforcer votre sécurité en vous protégeant contre la fraude et les abus, de comprendre comment nos services sont utilisés »

Le traitement de ces informations n'est pas sans impact sur notre vie quotidienne.



Pour faire suite à la plainte de l'association de consommateurs **UFC Que choisir** envers Facebook, Google + et Twitter concernant l'utilisation des données personnelles, l'agence de communication audiovisuelle, ADESIAS, propose un petit film ludo-pédagogique "**Si c'est Gratuit, vous êtes le produit**", qui permet de comprendre un peu mieux cette problématique sans pour autant rentrer dans des détails complexes.

Pour le visionner :

1. ouvrez votre navigateur préféré
2. écrivez dans la barre d'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=8vLSf1i4E7A>



3. appuyez sur la touche [Entrée] sur le clavier

INFORMATIQUE : Science du traitement automatique et rationnel de l'information considérée comme le support des connaissances et des communications.



En espérant vous voir nombreux ouvrir la porte de notre club, toute l'équipe vous souhaite de passer d'agréables fêtes et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2016!!!

pour tout renseignement concernant le Club,

Ginette : 02 54 31 05 58

pour une formation un conseil, ou un dépannage,

Jean : 02 54 31 31 71

De nouvelles entreprises près de chez vous

MIRABELLA AND CO

Couturière à domicile, je vous propose quelques-unes de mes créations (vanity, porte-carte, porte-chéquier et bien d'autres), de plus je fais des finitions (ourlets, etc...)

Je vous mets ci-contre mon site internet pour vous donner un aperçu de mes créations : Mirabellaandco.jimdo.com

Mme DESCUBES Sandra - *Le clos des potirons* - 36230
Tranzault - Tel : 02 54 06 08 55



Géographie

Bric à brac, tout à trac Tranzault

La plus grande distance entre deux points de la commune est de 6 km.

Elle sépare *Les Peyroux* près de Lys-Saint-Georges au bord de la Bouzanne, des *Loges* en limite de Sarzay

Il se trouve que ces deux points sont proches des plus extrêmes en altitude : 168 m aux *Peyroux* et 238 m aux *Palisses*.

Tribune libre

Ici pourrait prendre place régulièrement un article *libre propos*. Expression personnelle sur tout sujet permettant soit de se faire connaître, soit de faire partager un hobby, soit de porter un jugement sur tel ou tel aspect de la vie communale, soit de faire toute suggestion etc...ou être le lieu d'expression de jeunes Tranzaltiens.

Alors ? À vos stylos !

Informations pratiques



Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

 • Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).

OU  • Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.

Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

Informations pratiques – Recensement

Le recensement de la population de notre Commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Il sera effectué par Monsieur Francis LURET.

A compter du 1^{er} Janvier 2016 la population officielle de Tranzault sera de 338 habitants. Le chiffre recueilli à la suite du présent recensement servira de base pour l'année 2018 (N+2)



Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Vous pourrez répondre par internet ou en utilisant des questionnaires papier.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il **détermine la population officielle de chaque commune**. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transport** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire



JDC

**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT
16
ANS !**

**PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.


LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



www.defense.gouv.fr/jdc





BRENNE - BERRY

CPIE Brenne - Berry

35 rue Hersent Luzarche
36290 Azay le Ferron

Tél. 02 54 39 23 43

Fax. 02 54 39 25 12

cpie.brenne@wanadoo.fr

Participez aux actions menées par le CPIE Brenne-Berry !

Le CPIE Brenne-Berry propose depuis plusieurs années des actions en direction de tous les habitants de l'Indre pour leur faire découvrir la nature proche de chez eux ou leur faire partager leurs pratiques de jardinage au naturel. En 2016, vous êtes invités à participer gratuitement à deux actions :



« Ça lézarde dans mon jardin » pour découvrir et protéger les Reptiles présents dans son jardin

Cette nouvelle opération a pour objectif de faire découvrir à toutes les personnes volontaires les Reptiles présents dans leurs jardins et les moyens de protéger ces espèces menacées.

Dans le même esprit que l'opération « Un dragon ! Dans mon jardin ? » consacrée aux Amphibiens de 2013 à 2015, Adrien Métivier, animateur nature au CPIE Brenne-Berry, mènera une campagne d'inventaire des Reptiles chez les particuliers de l'Indre grâce à deux visites, l'une en avril, l'autre en juin 2016. Lors de ces visites, il apportera des conseils pour l'aménagement de votre jardin afin de favoriser la présence et la sauvegarde des ces espèces.

Si vous êtes intéressé ou si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à le contacter au 02 54 39 28 95 ou à l'adresse adrien-metivier@cpiebrenne.org.



« Bienvenue dans mon jardin au naturel » pour partager ses astuces de jardinage au naturel

Le CPIE Brenne-Berry coordonne dans l'Indre l'événement national « Bienvenue dans mon jardin au naturel » depuis 2013. A cette occasion, des jardiniers n'utilisant pas de produits chimiques (engrais, pesticides) ouvrent leur jardin au public le temps d'un week-end au mois de juin pour partager leur passion et leurs pratiques de jardinage au naturel (paillage, auxiliaires...).

Cet événement rencontre un vif succès puisque 20 jardins ont ouverts leurs portes en 2015 avec plus de 750 visiteurs. Si, vous aussi, vous souhaitez ouvrir votre jardin en 2016, vous pouvez contacter dès maintenant Mélanie Couret au 02 54 39 29 10 ou par mail à melanie-couret@cpiebrenne.org.

www.cpiebrenne.org

CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT
N° SIRET : 32059897200026
Code APE : 9499Z

N° Organisme de formation : 243 600 407 36
N° Agrément Education Nationale : 36. 14. 09
Association éducative complémentaire de renseignement public
(arrêté du 03/04/2013 ; BO du 25 avril 2013)

Informations pratiques

Secrétariat de Mairie

Mardi de 9h30 à 12h et de 15h à 18h30
 Jeudi de 15h à 18h30
 Vendredi de 9h30 à 12h
 Samedi de 9h30 à 12h



Horaires d'ouverture

Vendredi de 14h à 17h
 Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Des chiens ! (encore)

IMPORTANT RAPPEL POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

La présence de chiens laissés libres devant des entrées de propriétés ouvertes présente un réel danger pour les passants en général et les promeneurs en particulier. Plusieurs se sont plaints de leur apparente agressivité les dissuadant de réemprunter certains itinéraires.

Les propriétaires de ce type d'animaux doivent **prendre conscience** de cet état de fait et y **remédier** dès que possible

Merci

Quelques rappels sur le TRI sélectif

Collecte sélective en apport volontaire	
Bac jaune	Briques alimentaires, petits emballages carton, bouteilles plastiques (y compris huile), boîtes de conserve, flacons plastiques, canettes alu, aérosols ménagers, barquettes alu ...  <i>Ecrasez bien les bouteilles, briques de lait... pour que le conteneur ne se remplisse pas trop vite !</i> 
Bac bleu	Journaux, revues, magazines, papiers secs et sans emballages plastiques 
Bac vert	Contenants en verre sans bouchons ni capsules ni couvercles 
À la déchetterie	Métaux, déchets verts, gros cartons, matériels électriques et électroniques, déchets toxiques en petites quantités, pots et aérosols de peinture, solvants, diluants, huile de friture, huile de vidange, encombrants, gravats, vêtements, chaussures, jouets, piles, batteries, verre à vitre, ampoules, néons... 

Non recyclable
A jeter dans votre poubelle

- Barquettes en polystyrène
- Films et sachets plastiques
- Emballages plastiques
- Blisters en plastique
- Couches culottes
- Papier peint
- Papier cadeau
- Petits pots de produits laitiers
- Vaisselle (faïence, porcelaine et verre)
- Sacs aspirateur
- Chiffons sales

Un doute ?
Jetez dans votre poubelle d'ordures ménagères

Déchets refusés
(y compris à la déchetterie)

- Pneus
- Radiographies
- Médicaments
- Cartouches d'imprimante (les mairies de Neuvy et Cluis les collectent)

La commission "Gazette" remercie les rédacteurs de chaque article
 Le prochain numéro paraîtra le 1^{er} Juillet 2016. La date limite de réception des articles est fixée au **10 juin 2016**.

catherine.flechaire@orange.fr

Je suis à votre disposition pour toutes suggestions ou informations complémentaires.